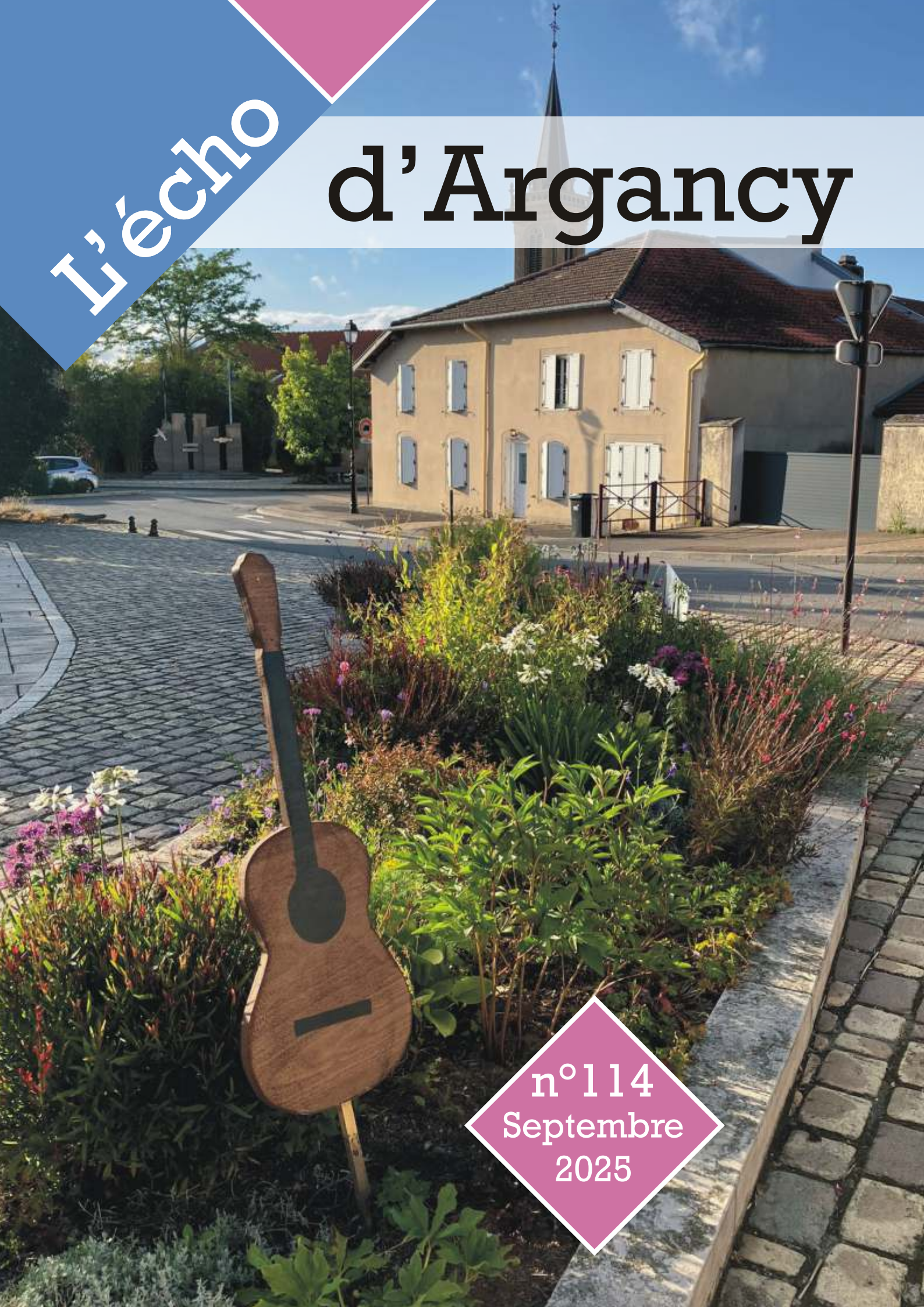




L'écho

d'Argancy

n°114
Septembre
2025

Sommaire



Sur la première page, une foule de possibilités.

En un simple clic, vous disposez des informations qui vous intéressent.

Conseils municipaux	4
A votre service	7
La boîte Lions SOS	
Travaux	8
Rénovation de l'espace culturel « Les Sablières »	
Modernisation de l'éclairage public	
Vidéoprotection	
Espaces sans tabac	
Une voirie sécurisée	
Rénovation du sas d'entrée de l'église	
Pose de gabions	
Equipements	
Services techniques	12
Fleurissement du village	
Visite du jury des « Villes et villages fleuris »	
Emplois d'été	14
Vivre à Argancy	16
90 ans de Victoria Alonso	
90 ans de Simone Lallier	
Noces de palissandre des époux Huber	
Baptêmes républicains	
Une Rose un Espoir	
Commémoration du 8 mai 1945	
Communions	
Feu de la Saint-Jean	
Fête nationale à Flévy	
Fête patronale	
A vos agendas	21
Groupe scolaire	22
Sorties et animations de fin d'année scolaire	
Rentrée scolaire	
Périscolaire CIAS de la Rive droite	27
Nettoyage de printemps aux abords du périscolaire	
Bibliothèque	28
Actualités et activités du trimestre	
Amicale des donneurs de sang	29
Les associations ont la parole	30
US Argancy	
Sportifs à l'honneur	31
ACP d'Olgly et Amicale de pêche	
Police municipale mutualisée	32
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	34
Vents d'Est	35
Rives de Moselle	36
Bien vivre ensemble	40
Quad /motocross : un loisir encadré et suivi	
Urbanisme	50
Les obligations fiscales	
A savoir	45
Insolite	46
Incivilités	46
Recensement	46
Etat civil	47



Chères habitantes, chers habitants,

L'été touche à sa fin et nous espérons qu'il vous a offert de précieux instants de repos, de convivialité et de partage.

Nous gardons en mémoire les animations, fêtes et événements qui ont rassemblé petits et grands au fil des semaines. Un grand merci à toutes celles et ceux – bénévoles, associations et services municipaux – qui, par leur énergie et leur engagement, ont permis de créer ces moments de joie et de vie commune.

Avec la rentrée, une nouvelle dynamique s'installe. Elle s'accompagne non seulement de la reprise des activités scolaires, périscolaires, sportives et culturelles, mais aussi de la continuité des projets municipaux qui visent à améliorer le quotidien de chacun :

- Finalisation de l'installation de la vidéoprotection afin de renforcer la sécurité de tous.
- Modernisation de l'éclairage public, avec le passage en LED des candélabres, pour plus d'efficacité énergétique, un meilleur respect de l'environnement et un retour sur investissement non négligeable.
- Reconnaissance de l'engagement environnemental de la commune : le label « Villes et Villages fleuris – 2 fleurs » est maintenu pour une durée de quatre ans et notre commune a reçu le Prix Spécial Régional de la mise en valeur de l'environnement.

Ces distinctions sont le fruit d'un travail collectif. Nous adressons un remerciement particulier aux agents des services techniques pour leur professionnalisme, leur créativité et leur investissement constant dans l'embellissement de notre cadre de vie.

La rentrée est aussi un moment particulier pour nos enfants et leurs familles. C'est le temps des retrouvailles, de la découverte et de nouveaux apprentissages. Nous avons à cœur de leur offrir un environnement bienveillant, favorable à leur réussite et à leur épanouissement car ils représentent l'avenir de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle rentrée, pleine de projets et de réussites.

Julien CARTON
Conseiller municipal

Attribution de foncier agricole sur la commune

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'une attribution de foncier agricole sur la commune d'Argancy gérée par la SAFER Grand-Est, des agriculteurs locaux ont trouvé un arrangement foncier permettant, d'une part, l'installation de Madame Hennequin Anne-Laure et, d'autre part, de restructurer certains îlots d'exploitation de Monsieur Dedon Romain.

Dans cet arrangement foncier, l'une des parcelles sise à Argancy section F n°37 est propriété de la commune d'Argancy. Monsieur Dedon Romain en est locataire pour partie sur une surface d'environ 1,65 ha.

À ce titre, Monsieur Dedon Romain nous a sollicité pour savoir si la commune serait favorable, après résiliation du bail par ses soins, de louer cette superficie de 1,65 ha à Madame Hennequin Anne-Laure dans le cadre de son installation.

Par 14 voix pour, le conseil municipal ne s'oppose pas à ce remaniement et charge Madame le maire d'en informer les parties.

Subvention à l'association Rugby Loisirs

Lors du conseil municipal du 7 avril dernier, la demande de subvention de 800 € octroyée à l'association « Rugby Loisirs » avait fait l'objet d'un report dû à une demande d'éléments complémentaires.

A date, ces éléments n'ayant toujours pas été communiqués par l'association, le conseil municipal a décidé, par 11 voix pour, 2 abstentions et une voix contre, de reporter ce point.

Ouverture de poste

Madame le maire propose au conseil municipal l'ouverture d'un poste de rédacteur, à temps non complet, 27 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2025, en vue d'une promotion interne.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, accepte cette ouverture de poste et charge Madame le maire de l'exécution de cette décision.

Instauration des astreintes de sécurité de la filière police municipale

Pour le bon fonctionnement du service de police municipale mutualisée des communes d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, de Chailly-Lès-Ennery, de Charly-Oradour, de Flévy et de Malroy, il est indispensable de mettre en place un régime d'astreintes de sécurité, d'interventions et de permanences.

Pour mémoire, le maire est responsable dans sa commune de la sécurité et des secours (articles L.2212-2 et 4 du Code des Collectivités Territoriales).

Madame le maire propose au conseil municipal de mettre en place le régime d'astreintes de sécurité du service de police municipale mutualisée en vue d'assurer une mise en sécurité des événements ou des situations et afin d'assurer la sécurité publique sur le territoire de la commune d'Argancy et des autres communes adhérentes au service de police municipale mutualisée.

Le règlement intérieur a pour objet de déterminer la mise en œuvre du régime des astreintes de sécurité de la filière police municipale en décrivant les modalités d'organisation, les emplois concernés et les modalités de compensation.

Le projet de règlement des astreintes de sécurité a été présenté au comité social territorial le 2 avril 2025.

Madame le maire propose à l'assemblée :

- d'instaurer des astreintes de sécurité de la filière police municipale,
- de valider le règlement intérieur des astreintes de sécurité.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, pris connaissance du règlement des astreintes de sécurité de la filière police municipale, le conseil municipal, décide par 14 voix pour :

- d'instaurer des astreintes de sécurité de la filière police municipale,
- de valider le règlement intérieur des astreintes de sécurité.

Conseil municipal

Principales décisions
du 29 août 2025

Décision modificative de crédits

Madame le maire présente au conseil municipal la décision modificative de crédits suivante :

Décision modification de crédits N°1 - Août 2025									
Investissement									
Dépenses					Recettes				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total	Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
1641	Emprunts en euros	100 164,16	3 200,00	103 364,16	1328	Autres subventions investissements	18 500,00	-11 000,00	7 500,00
212	Agencements et aménagements terrains	50 000,00	-15 700,00	34 300,00	1641	Emprunt	0,00	37 800,00	37 800,00
2131	Construction bâtiments publics	44 000,00	-15 000,00	29 000,00	024	Produits cessions d'immobilisation	2 000,00	9 600,00	11 600,00
2132	Construction bâtiments privés	25 000,00	-15 000,00	10 000,00					
2151	Réseaux de voirie	23 000,00	-8 900,00	14 100,00					
2158	Autres installation, matériel et outillage	3 000,00	43 300,00	46 300,00					
2131/319	Mise aux normes pour AD HAP	30 000,00	-20 000,00	10 000,00					
231/341	Rénovation éclairage public Argancy/Olgy	300 000,00	80 000,00	380 000,00					
2156/347	Vidéosurveillance Argancy/Olgy	120 000,00	5 500,00	125 500,00					
231/352	Rénovation éclairage public Rugy	70 000,00	3 000,00	73 000,00					
213/353	Achat maison rue des Pêcheurs	182 000,00	-13 000,00	169 000,00					
2151/355	Travaux génie civil vidéosurveillance	20 000,00	4 000,00	24 000,00					
203/356	Etude implantation photovoltaïque	10 000,00	-10 000,00	0,00					
203/357	Etude réhabilitation Rue des Pêcheurs	10 000,00	-5 000,00	5 000,00					
	TOTAL		36 400,00			TOTAL		36 400,00	

CM-2025-042

Décision modification de crédits N°1 - Août 2025									
Fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total	Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
60632	Fournitures de petit équipement	26 000,00	-4 000,00	22 000,00					
60633	Fournitures de voiries	3 000,00	4 000,00	7 000,00					
61551	Entretien réparation matériel roulant	4 000,00	3 000,00	7 000,00					
6168	Autres primes assurance	14 000,00	2 200,00	16 200,00					
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	63 000,00	-13 000,00	50 000,00					
626	Frais postaux et frais de télécommunication	14 000,00	-1 000,00	13 000,00					
62878	Remboursements de frais à des tiers	10 000,00	8 000,00	18 000,00					
739115	Prélèvement/contribution pour le redressement des finances publiques	24 000,00	-13 000,00	11 000,00					
739218	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales (DILICO)	0,00	13 000,00	13 000,00					
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 852,00	800,00	9 652,00					
	TOTAL		0,00			TOTAL		0,00	

CM-2025-042

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, prend acte de cette décision modificative de crédits.

Attribution d'un nom pour le terrain de baseball

Suite à la sollicitation du président des Bootleggers Baseball & Softball d'Argancy, Madame le maire informe le conseil municipal d'une demande de baptiser le terrain de baseball d'Argancy en « terrain Philippe Mangeat », afin de rendre un hommage durable à son dévouement et à son implication sans faille dans la vie du club.

Après avoir pris connaissance des accords des membres de la famille en vue d'utiliser le nom de Monsieur Philippe Mangeat pour baptiser le terrain de baseball, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide officiellement que le terrain de baseball sera dénommé « terrain Philippe Mangeat » en sa qualité de 1^{er} président du club.

Avis sur l'installation d'un panneau d'information numérique

Par délibération, en date du 2 avril dernier, le conseil municipal a émis un avis favorable pour l'installation d'un panneau d'information entre Argancy et Olgy au niveau de la salle des fêtes.

Monsieur Patrick Spirckel, conseiller municipal en charge du dossier, présente trois devis. Un leasing sur 60 mois avec des locations mensuelles est proposé par trois sociétés en concurrence, à savoir :

- Société Digilor 409,00 € HT par mois
- Société Charvet 521,00 € HT par mois
- Société Prismaflex 475,00 € HT par mois

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide de retenir l'entreprise la mieux-disante, la société Digilor et charge Madame le maire de signer le devis.

Démolition rue des Pêcheurs

Madame le maire expose au conseil municipal les devis reçus pour la démolition de la maison d'habitation sise 12 rue des Pêcheurs en vue de créer, en lieu et place, un parking.

Trois entreprises ont été consultées :

- L'entreprise CARDEM pour un montant de : 45 303,00 € HT
- L'entreprise Hollinger pour un montant de : 35 615,00 € HT
- L'entreprise 2 ME pour un montant de : 31 600,00 € HT

La société 2 ME ne proposant pas de prestations équivalentes aux deux autres sociétés, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de retenir l'entreprise Hollinger et charge Madame le maire de signer le devis.



Etude et réalisation d'un parking rue des Pêcheurs

Dans le cadre du futur aménagement du parking en lieu et place de la maison d'habitation sise 12 rue des Pêcheurs, Madame le maire propose au conseil municipal de missionner le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Ce projet nécessite une étude approfondie pour garantir sa faisabilité technique et son intégration dans le paysage urbain.

En outre, sur conseil du CAUE seront sollicités les organismes susceptibles d'apporter leur contribution au projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Madame le maire à formaliser cette mission avec le CAUE et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette étude.



A votre service

Parce que chaque minute compte



Il s'agit d'une boîte transparente dans laquelle toute personne âgée ou vulnérable peut placer une fiche d'information dûment remplie avec de précieux renseignements :

- ses antécédents médicaux et chirurgicaux,
- ses allergies,
- son traitement,
- l'endroit de la maison dans lequel son dossier médical est rangé.

Cette petite boîte plastique sera ensuite stockée dans la porte du réfrigérateur, endroit stratégique car facilement repérable par les secouristes.

Elle est accompagnée d'un autocollant "LIONS SOS" à placer sur le côté intérieur de sa porte d'entrée. En le voyant, les secours sauront qu'une fiche de renseignements, dont ils peuvent avoir besoin, se trouve dans le réfrigérateur.

Cette fiche peut leur faire gagner un temps précieux et ne pas commettre d'impair dans les soins apportés lors d'un secours à domicile.

La mise en place de cette action apporte une tranquillité d'esprit aux bénéficiaires, personnes âgées, isolées, fragilisées par la maladie, le handicap et autres, ainsi qu'à leur famille.

Procurez-vous gratuitement cette boîte SOS dès maintenant !

Elle est à disposition de chaque foyer sur simple demande à l'accueil de la mairie



Un gros travail de rénovation extérieure de l'espace culturel « Les Sablières » (plus connu sous l'ancienne dénomination MJC)

L'espace culturel « Les Sablières » accueille désormais en son sein l'association Studio Mécanique qui offre un panel d'activités liées à la culture.

Cet espace montrant un extérieur fort dégradé par le temps est en train de subir une cure de jouvence.

Il a été entièrement nettoyé, poncé par le personnel des services techniques, accompagné des jeunes employés par la mairie dans le cadre des emplois d'été.

Restent encore quelques coups de pinceaux et ce lieu tout proche de la salle des fêtes, reflétera une image positive, en lien avec les activités qu'il accueille.



Nous formulons le vœu que ce lieu, désormais restauré, reste longtemps un espace propre, respecté et vivant au service de la culture.

La vidéoprotection est opérationnelle



En concertation avec notre police municipale et la gendarmerie, des caméras ont été positionnées de manière à couvrir de façon aussi efficace que possible l'espace communal.

Ces équipements n'ont pas pour vocation essentielle de surveiller les espaces publics mais constituent un outil de dissuasion et de sécurisation.



Modernisation de l'éclairage public

Toute la commune passe en LED

D'importants travaux d'éclairage public ont été menés dans notre commune. Les anciennes lampes sodium ont été remplacées par des éclairages Led, bien plus économiques et durables.

Grâce à cette modernisation, notre consommation d'énergie sera réduite.

De plus, tous les candélabres en fonte qui présentaient des signes de corrosion, ont été repeints pour redonner à nos rues un aspect plus soigné et accueillant.

Ces travaux s'inscrivent pleinement dans la démarche de transition énergétique encouragée par l'Etat et contribueront, à long terme, à réduire les dépenses communales tout en améliorant le confort et la sécurité de tous.

La commune a choisi, pour des raisons de sécurité, de laisser l'éclairage actif la nuit mais tient à préciser qu'une baisse d'intensité est programmée en période nocturne.



Petit rappel du financement de l'ensemble de ces travaux :

  	
Optimisation du réseau d'éclairage public Argancy - Olgy - Ruy	
Montant des travaux :	345 416 € HT
Subvention du département de la Moselle	
Argancy - Olgy	27 000 €
Ruy	7 000 €
Subvention du Fonds Vert	69 963 €
Part communale	241 453 € HT



Généralisation des espaces sans tabac

Le décret N° 2025-582 du 27 juin 2025 est paru au journal officiel le 28 juin 2025.

Il est désormais interdit de fumer :

- Sur les plages bordant des eaux de baignades pendant la saison balnéaire
- Dans les **parcs et jardins publics** ou **aux alentours des établissements scolaires et équipements sportifs**
- Dans les zones affectées à l'attente des voyageurs (ex. **abri bus...**)
- Dans les **espaces non couverts des bibliothèques**,
- Dans les **espaces non couverts des équipements sportifs** au sens de l'article R 312-2 du code du sport
- Aux **abords immédiats des établissements scolaires**, des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.

Depuis la parution de ce décret, les panneaux ci-contre ont été apposés aux différents endroits de la commune ci-avant nommés.



Une voirie sécurisée

Rugy

Plusieurs passages piétons ont été créés.



Olgy



De nouvelles places de parking ont été matérialisées en haut de la rue de la Côte à Olgy. Elles permettent également un ralentissement de la vitesse de circulation dans cette rue.

A l'heure où ce bulletin est édité, d'autres signalisations sont en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire communal.

Pose de gabions et de bancs



Des gabions ont été installés pour délimiter l'espace « street work-out ».

Le parking a subi une remise en valeur et des bancs de repos ont été ajoutés à proximité du nouveau skatepark.

Sas d'entrée de l'église

Témoins de l'épreuve du temps, les murs et plafond du sas de l'entrée principale de l'église ont présenté des signes de dégradation nécessitant une restauration.

Les services techniques s'y sont attelés et dorénavant ce sas d'entrée offre un accueil agréable à tous ceux qui franchissent le seuil de l'église.



Equipements

Acquisition d'une nouvelle tondeuse pour les services techniques

La commune vient de procéder au remplacement de la tondeuse des services techniques, en service depuis plus de vingt ans.

Devenue coûteuse en entretien et moins performante, cette machine a été remplacée par un matériel moderne et adapté aux besoins actuels. Cette nouvelle tondeuse permettra d'améliorer l'efficacité de l'entretien des espaces verts communaux, tout en offrant de meilleures conditions de travail aux agents.



Cuisine de la salle des fêtes

Suite à une panne non réparable, le réfrigérateur de la cuisine de la salle des fêtes a été remplacé.



Un fleurissement dédié à la musique

Dans notre belle commune, le fleurissement est bien plus qu'un simple embellissement, c'est une véritable ode à la nature qui résonne avec les mélodies de notre quotidien.

Cette année, nous avons décidé de célébrer le lien entre la flore et la musique en transformant nos espaces végétalisés en un concert de couleurs et d'instruments.

Malheureusement, sous l'ardeur implacable du soleil et les étreintes brûlantes de la canicule, la floraison des fleurs vivaces situées aux entrées de la commune, s'est trouvée écourtée par « les excès de l'été ».

Toutefois, l'embellissement de nos parterres de fleurs vivaces a pris une tournure artistique et originale en intégrant des instruments de musique. Ceux-ci se transforment en une véritable scène de concert.

Des guitares en bois, des flûtes, des saxophones, des partitions de musique et des maracas se fondent ici et là dans notre fleurissement. Ces instruments, habilement disposés, invitent les passants à s'arrêter, à admirer et à rêver.

Imaginez-vous flânant dans un jardin où les notes imaginaires d'une mélodie s'élèvent au gré du souffle du vent...

Les agents des services techniques
« poétiquement vôtres » !

Dans le cœur de notre commune, la mairie, symbole de notre histoire, se dresse fièrement et le travail quotidien des services techniques la mette incontestablement en valeur.

L'installation de deux grands et élégants pots de fleurs, placés de part et d'autre de la porte d'entrée, confèrent à la façade de ce lieu emblématique une mise en valeur harmonieuse renforçant le caractère soigné des lieux.



4 juillet 2025

Visite du jury des « Villes et Villages fleuris »

Tous les quatre ans, le jury régional dépendant de l'Agence Régionale Grand Est du tourisme vient à la rencontre des élus et du responsable des services techniques des communes qui participent au concours « Villes et Villages fleuris » afin d'effectuer une visite permettant de déterminer si la commune peut conserver le label national des Villes et Villages fleuris qui lui a été décerné quatre ans plus tôt.

Comme chacun le sait, Argancy est primée de deux fleurs ; des panneaux le signalent d'ailleurs à chacune de nos entrées de villages.

Ce label, qui valorise l'engagement des collectivités en matière de fleurissement et d'embellissement des espaces publics, est une reconnaissance précieuse des efforts fournis par les services techniques pour rendre notre environnement plus agréable et accueillant.

Le jury, composé d'experts en horticulture et aménagements paysagers, arrive avec un regard attentif et bienveillant. Leur mission est d'évaluer la qualité de notre fleurissement, l'harmonie des couleurs, l'entretien des espaces verts et l'intégration de la nature dans notre quotidien.

Les agents des services techniques veillent quotidiennement au respect des nombreux critères imposés dans ce concours ; chaque détail compte car le jury ne manque pas d'observer l'harmonie générale et l'impact visuel de notre fleurissement.

Des échanges fructueux ont eu lieu entre les membres du jury, les élus et les agents des services techniques, lesquels n'ont pas manqué de leur parler des futurs projets.

Le jury s'est également intéressé aux actions engagées pour sensibiliser les habitants à l'importance de la biodiversité et à la préservation de notre environnement. Il a pris en compte la durabilité de nos pratiques horticoles, le choix des plantations respectueux de l'environnement et la manière dont chaque espace contribue à la qualité de vie des habitants.

A l'issue de cette visite, le souhait le plus profond de l'équipe était de conserver nos deux fleurs et pourquoi pas rêver d'obtenir la troisième.

En tout cas, tous, nous restons mobilisés pour poursuivre notre élan et aller toujours plus loin dans la mise en valeur de notre environnement.

31 juillet 2025

Le résultat du concours est tombé

La commune conserve ses 2 fleurs et obtient en plus le Prix Spécial Régional de la mise en valeur de l'environnement avec les félicitations du jury dont les termes sont repris ci-après :

« L'Agence Régionale du Tourisme Grand Est et les membres du Jury Régional vous adressent ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de cette réussite, leurs plus vives félicitations et leurs meilleurs encouragements pour la saison prochaine. »

Vos services techniques méritent ici et devant tous d'être vivement félicités pour leur dévouement et leur engagement à faire en sorte que notre commune soit fleurie et accueillante tout en respectant les règles environnementales exigées pour concourir au label « Villes et Villages fleuris ».

Un grand merci également aux membres du jury régional pour leurs précieux conseils quant à la poursuite de cette aventure environnementale.

Prochain rendez-vous dans quatre ans !



Engagement estival au top pour nos jeunes travailleurs

Depuis le début de notre mandat et tout comme les municipalités qui nous ont précédés, il est offert aux jeunes de notre commune la possibilité de travailler pendant l'été sur une période de 15 jours à 1 mois.

Cette initiative rencontre chaque année un vif succès mais le cru 2025 était particulièrement conséquent puisque ce sont 16 jeunes garçons et filles qui ont postulé.

Pour donner sa chance à chacun d'entre eux, tous ont été engagés pour une période de 15 jours leur permettant ainsi de participer à la vie communale.

C'est donc motivés et souriants qu'ils ont affronté ménage, nettoyage des rues, binage, ponçage, peinture, aide administrative etc..., autant de tâches indispensables au bon fonctionnement d'une commune et qui ont permis d'assurer la continuité des services municipaux pendant les congés estivaux des agents.

Bravo à eux pour leur sérieux et leur belle énergie puisqu'ils sont même allés au-delà de leur mission en matière de désherbage devant certaines habitations.

Un arrêté municipal stipule pourtant que « **chaque riverain est responsable de l'entretien du trottoir longeant sa propriété** ».

Bien que cette obligation soit rappelée très souvent dans nos « Echo d'Argancy » successifs, chaque année devant certaines habitations, des herbes fort hautes, sans doute récalcitrantes, ont décidé de rester en vacances.

Nous faudrait-il être plus sévères quant à une application plus stricte de cet arrêté ?

Nous souhaitons ne pas en arriver là et vous laissons juge quant à l'effort à fournir par le biais d'un petit coup de balai ou d'un petit coup de binette !

Conserver un environnement agréable et accueillant, n'est-ce pas l'affaire de tous ?

Nous adressons toutefois un clin d'œil mérité à tous ceux qui respectent déjà cette règle et souhaitons simplement dire :

« Un grand merci à tous ces jeunes pour leur motivation, leur sens du service public et leur bel investissement au service de notre commune. »





J'entretiens mon
trottoir

*Merci
pour votre
participation
à l'effort
collectif et
citoyen*

« Un petit balayage une fois
par semaine devant chez vous et
notre cadre de vie s'en trouvera
amélioré ! »



Quand la sagesse se fête en mairie Deux nouvelles nonagénaires et un bouquet de souvenirs !

31 mai 2025 : Victoria Alonso, cadette d'une fratrie de 9 enfants, est née en Espagne le 30 mai 1935. Elle s'est mariée à José en 1959 qu'elle a malheureusement eu la douleur de perdre en 2024, après 65 ans de vie commune.

Victoria et José sont arrivés en France en 1963, sans connaître un mot de notre langue qu'ils ont apprise tout seuls. Ils ont résidé dans plusieurs régions françaises avant de s'installer définitivement à Argancy en 1984 où ils ont rénové une ancienne maison rue Saint Laurent.

Ce couple, dès leur arrivée à Argancy, a su tisser des liens chaleureux avec tous leurs voisins qui ont vu en eux de belles personnes discrètes et emplies de bienveillance.

Victoria et José ont accueilli au sein de leur foyer deux enfants, Xavier et Michel, puis ce sont quatre petits-enfants et trois arrière-petits-enfants qui ont agrandi le cercle familial.

Travailleuse infatigable, Victoria a exercé son métier de couturière retoucheuse jusqu'à la retraite. Elle a su mener de front sa carrière professionnelle et sa vie familiale à laquelle elle attache une grande importance ; passionnée de cuisine tout comme d'émissions de divertissement, d'humeur toujours égale, curieuse de tout, puisque adorant naviguer sur internet et les réseaux sociaux, là se trouve sans doute le secret de cette longévité malgré les épreuves. Bref, une vraie force de la nature !



23 août 2025 : Simone Lallier, née Vécrin, est née à Metz le 6 juillet 1935. Elle a épousé à Argancy, le 23 octobre 1956, Maurice qu'elle a malheureusement eu la douleur de perdre en 1986.

Ensemble, ils ont eu trois enfants, Chantal, Patrice et Daniel (aujourd'hui décédé), lesquels leur ont donné quatre petits-enfants et six arrière-petits-enfants.

A 90 ans, Simone entretient seule sa maison mais aussi son jardin où il n'est pas rare de la voir passer la tondeuse ; chacun peut aussi remarquer ses balcons et allées bien fleuris. Quel bel exemple de vitalité et d'autonomie.

Elle nous a également confié adorer recevoir chaque mercredi la visite de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants qui viennent déguster ses fameuses « pommes de terre », mais qu'elle continue aussi à s'accorder du temps pour pratiquer son loisir préféré : la peinture.

Sa soif d'indépendance l'amène, malgré des 90 printemps, à conduire encore sa propre voiture pour se rendre au supermarché le plus proche... « pour faire ses courses comme tout le monde » nous a-t-elle dit, habitude qui en dit long sur son dynamisme et son goût d'indépendance.

Bref, une vitalité exemplaire qui force le respect et suscite l'admiration de tous.

En franchissant ce cap des 90 ans, elles entrent toutes les deux dans le cercle des nonagénaires de la commune et c'est avec fierté que la municipalité aime souligner ces parcours de vie exceptionnels en leur remettant quelques attentions bien méritées. Félicitations à elles deux et encore de longues et belles années en pleine santé, entourées de leurs proches.

65 ans de mariage Noces de palissandre d'Anne-Marie et de Gérard Huber

C'est au restaurant « Le Village » qu'Anne-Marie et Gérard Huber ont fêté leurs 65 ans de mariage entourés de leur famille.

Ils se sont rencontrés à la fête d'Olgy où ils demeuraient tous les deux et se sont unis le 2 juillet 1960.

Le couple a eu quatre enfants, Philippe, Hervé, Frédéric et Cyril qui leur ont donné cinq petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.

La passion d'Anne-Marie est la cuisine tandis que Gérard a toujours été passionné de foot et d'athlétisme.

La force de leur mariage est de « s'entendre, se comprendre, accomplir le plus de choses ensemble », nous ont-ils confié.

Jocelyne Emmendoerffer, maire et les adjoints étaient conviés et ont offert aux époux de jolies attentions.



Nous leur souhaitons de partager encore de longues années ensemble, entourés de leur jolie famille.

Baptêmes républicains

Le 13 juillet 2025, Léa Petit et Ronan Riouallon de Rugy ont choisi le baptême de la République pour célébrer la venue au monde de leur fils Elyo.

Le 30 août, Natalia et Romain Venturini ont fait entrer, eux aussi, leur fils Nicolas dans la communauté républicaine.

Le baptême civil n'a pas de valeur juridique mais il permet de donner à un enfant, un parrain et une marraine de façon laïque.

Le baptême civil rappelle les devoirs des parents, parrain et marraine à l'égard des enfants et rappelle ceux de la République, garante des libertés individuelles et collectives.



Nicolas Venturini

Bienvenue à Elyo et Nicolas
dans la vie républicaine !

29 mai 2025 - salle des fêtes

Remise du chèque de l'association Une Rose un Espoir (section de Trémery) à la Ligue contre le cancer

Samedi 26 avril, plus d'une centaine de motards sont venus, comme chaque année, frapper à la porte des habitants de notre commune, à l'occasion de l'opération « Une Rose, un Espoir ».

Grâce à la générosité de tous, cet événement solidaire initié par la section de Trémery a permis la récolte de **38 450 € sur l'ensemble des communes visitées**, somme qui a été remise officiellement le jeudi 29 mai 2025 par le Président de la section de Trémery au représentant de la Ligue contre le cancer.

Madame le Maire, dans son discours de bienvenue, n'a pas manqué de rappeler l'importance de l'unité dans cette lutte contre la maladie. Chaque rose offerte, chaque euro récolté est une victoire, un pas de plus pour l'espoir.

Un grand merci à tous les donateurs.





Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie commémorative de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale, organisée en intercommunalité (Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Flévy et Trémery), s'est déroulée cette année à Flévy.

Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts d'Argancy.

« Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre. »

Winston Churchill

Samedi 14 juin 2025 Feu de la Saint Jean

Dimanche 25 mai 2025 Communions



Trois enfants d'Argancy : Nina Bach, Lenny Weber et Jeanne Campoli ont célébré leur première communion en l'église Saint Laurent pendant l'office mené par l'abbé Martin Pyza.

Comme chaque année, le feu de la Saint-Jean a rencontré un vif succès dans notre commune.

Orchestré de main de maître par l'Interassociation et porté par une météo clémente, le feu a attiré encore cette année, de nombreux Argançois et Argançoises, ravis de partager cette soirée conviviale.

Un grand merci aux membres organisateurs et bénévoles qui ont fait de cette soirée un chaleureux moment de partage.





14 juillet fête nationale

C'est le 13 juillet 2025, à la tombée de la nuit, en partenariat avec les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Ennery, Flévy et Trémery, que le feu d'artifice a été tiré au City Stade de Flévy par la société Aquarêves.

La mutualisation des moyens entre les communes précitées permet d'assister chaque année à un très beau spectacle. Un grand bravo à Flévy pour cette belle réussite qui a émerveillé petits et grands.

26-27 juillet 2025

Fête patronale : une réussite grâce à l'engagement de tous

Malgré une météo quelque peu capricieuse, la fête patronale a été officiellement inaugurée le 26 juillet 2025, en l'absence de Mme le Maire, par Guy Neveux, 1^{er} adjoint, entouré de fidèles forains, de membres de la municipalité, de membres bénévoles de l'Union Sportive d'Argancy laquelle a su orchestrer cet événement avec brio, ne ménageant ni son temps, ni son énergie pour faire de cette fête un moment fort. L'US Argancy a également pu compter sur le renfort précieux de membres d'autres

associations locales ainsi que de bénévoles spontanés, habitants du village ou amis de passage venus prêter main forte.

Leur dynamisme et leur engagement à tous méritent d'être salués et cette belle mobilisation collective montre une fois de plus que l'esprit de solidarité et de convivialité est bien vivant dans notre commune.



Maisons fleuries : clap de fin, mais début d'un nouveau challenge !

Un concours des maisons illuminées pour les fêtes de fin d'année

Ces dernières années, la constante baisse du fleurissement des jardins et balcons du village nous a amenés à nous questionner sur la pérennité du concours des maisons fleuries.

Un concours de maisons fleuries est-il un bon signal notamment par rapport aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ?

Lors du passage du jury de « Villes et Villages fleuris », nous avons évoqué ce point et le jury nous a confortés dans notre réflexion.

Il s'avère que, d'une manière générale, les habitants délaissent les jardins et balcons fleuris au profit de jardins minéraux, certainement en raison du coût des plants, des difficultés d'arrosages lors des périodes de restriction d'eau, des épisodes de sécheresse de plus en plus réguliers, etc.

C'est ainsi que la commission des maisons fleuries s'est essouffée devant l'évident constat que les mêmes lauréats se démarquent et remportent les prix.

La municipalité a donc décidé de changer de cap et de ne plus continuer le concours des « Maisons fleuries ».

Pensant que l'animation de notre village est essentielle et qu'elle participe au bien vivre, il est donc envisagé pour cette fin d'année 2025 : « un concours des plus belles maisons illuminées lors de la période festive de Noël ».



Un jury composé de membres du conseil municipal passera courant décembre 2025 dans nos rues pour évaluer les décorations lumineuses des participants et la mise en valeur de leurs habitations, sans qu'ils aient l'obligation de s'inscrire. Des récompenses seront allouées aux habitants les plus méritants eu égard à leur créativité.

À vos agendas



Découverte du patrimoine avec les anciens combattants

La classe de CM2 de Mme Gobet est allée à la rencontre du patrimoine local avec l'association des Anciens Combattants d'Ennery et environs.

Le matin, les élèves ont découvert les mines de fer de Neufchef. Ils ont pu comprendre la vie des mineurs d'autrefois, leurs conditions de travail avec les machines qui ont évolué au fil du temps. L'après-midi, ils ont visité l'ouvrage de la ligne Maginot « le Hackenberg ». Là, ils ont étudié la vie des soldats qui y étaient stationnés, l'histoire du fort et de son armement.

Les visites ont été particulièrement appréciées et ont permis d'avoir un autre regard sur le passé industriel et militaire de la région.



23 juin 2025

Les élèves de CM2 visitent la mairie

Vêtus de leur écharpe tricolore, Jocelyne Emmendoerffer, maire, Guy Neveux, 1^{er} adjoint, Valérie Romano, 2^e adjointe en charge, entre autres, des affaires scolaires, ainsi que Marie-Ange Hennequin, 4^e adjointe, ont reçu en mairie, Madame Gobet, directrice de l'école élémentaire accompagnée de sa classe (9 élèves de CM2 et 7 élèves de CM1).

Chacun a pu prendre place dans la salle du conseil et Madame le maire leur a proposé un quizz sur le rôle de la mairie, du maire, du conseil municipal etc, suivi d'un moment d'échanges. Ensuite, les élèves, divisés en 3 groupes, ont pu visiter les services administratifs de la mairie. Très curieux, ils n'ont pas hésité à poser des questions montrant par là même, un intérêt certain sur le rôle d'une mairie dans un village.

Pour 9 d'entre-eux (au CM2) c'est le chemin du collège qui les attend à la rentrée. La municipalité a profité de l'occasion pour leur remettre une calculatrice ainsi qu'un livre « 1001 questions-réponses » afin qu'ils puissent tester leurs connaissances après leur parcours élémentaire.



Cette agréable manifestation s'est clôturée par un goûter, fort apprécié de tous !



Pierre Boileau
Sam Cabirol
Maxime Carton
Adriano D'Orazio Modeira Da Rocha
Camille Henry
Lilly Paradeis
Eléa Sabbioneda
Joachim Tribet
Inès Weber

Bonne route à nos futurs collégiens !

« Trimalin » : le carnet éco-citoyen distribué à nos élèves



La communauté de communes Rives de Moselle, accompagnée de Jocelyne Emmendoerffer, maire, de Guy Neveux, 1^{er} adjoint, a distribué des carnets intitulés « Trimalin » aux élèves de notre école élémentaire.

Ce carnet écocitoyen a été conçu de manière ludique par les services de Rives de Moselle dans le prolongement des actions menées auprès des enfants pour les sensibiliser au gaspillage alimentaire, tout en leur apprenant les bons gestes à observer en matière de tri et de recyclage, de biodiversité et de gestion de l'eau.

Ce carnet contient plein de conseils et d'astuces à appliquer au quotidien par le biais de jeux. Bref, un moyen d'apprendre en s'amusant.



La pétanque s'invite à l'école

Les élèves de l'école élémentaire ont découvert la pétanque au cours de cette année scolaire. Ils ont appris à tirer, pointer la boule avec la maîtrise du geste et la concentration au travers d'ateliers ludiques. Ils ont également pris connaissance du règlement spécifique et des termes propres à ce sport.

Pour clore cette année scolaire, Argancy-pétanque a invité les 80 élèves à passer un après-midi sur le boulodrome pour mettre en pratique ces journées de formation.

Robert Hermet et Pascal Etienne, les éducateurs, avaient mis en place, pour l'occasion, 10 ateliers.

La remise de coupes et de médailles a ravi tous les écoliers.



Atelier zéro déchet

La communauté de communes Rives de Moselle a organisé des animations "Nature et do it yourself" dans les écoles du territoire. A l'école élémentaire d'Argancy, les élèves de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont participé à un atelier zéro déchet avec Céline Roy, l'animatrice. Celle-ci leur a permis de fabriquer un kokedama, un genre de bonsaï, qui signifie balle de mousse, avec de la terre, du sable, de l'eau et des plantes. Cet art floral japonais allie écologie, poésie et spiritualité.



Le transport des enfants est financé par la municipalité.

Les élèves de Mme Gobet se sont rendus à Paris pour y découvrir quelques-unes de ses richesses. Au programme : la visite du tombeau de Napoléon et de la partie médiévale des Invalides. Là, les élèves ont été admiratifs devant la perfection et l'esthétisme des épées et armures. Ils ont aussi découvert de véritables bombardiers de toutes tailles. Ensuite, direction la Conciergerie et la Sainte Chapelle, où ils ont pu s'imprégner de l'architecture de ces deux monuments et de leur histoire à travers les siècles, jusqu'à la révolution française.

Pour terminer, une croisière promenade sur la Seine leur a permis de voir les principaux monuments de Paris, de quoi clôturer en beauté l'année scolaire.

Visite des CM2 à Paris



12 juin 2025 Cross de l'école

Pour clore l'année scolaire, les élèves de l'école élémentaire d'Argancy ont participé à un cross qui s'est déroulé autour des étangs.

Après s'être entraînés sérieusement les semaines précédentes, les 72 élèves ont parcouru entre 800 et 1200 mètres selon leur niveau.

Les parents se sont investis dans l'organisation de cet événement et la municipalité a offert aux participants un T-shirt aux couleurs d'Argancy.

La fierté se lisait dans les yeux des enfants lorsqu'ils ont passé la ligne d'arrivée.

Après l'effort, le réconfort ! Un goûter les attendait pour les récompenser.



Quelques podiums



La municipalité a été sensible au courrier de remerciement d'un parent d'élève et membre organisateur de l'événement pour l'aide apportée par la municipalité au déroulement de cette journée.



Groupe Scolaire

Lundi 1^{er} septembre 2025

C'est la rentrée !

La scolarité de nos jeunes enfants est une priorité pour notre commune. Consciente de l'importance de garantir à tous les élèves des conditions d'apprentissage optimales, la municipalité s'engage chaque année à accompagner financièrement les familles et à soutenir nos écoles dans leurs besoins quotidiens.

La commune prend en charge de nombreux frais liés à la vie scolaire, notamment :

- **Les fournitures scolaires de base**, pour alléger les dépenses des familles en début d'année ;
- **Les sorties pédagogiques** (visites culturelles, spectacles, sorties...), en prenant en charge tout ou partie des coûts de transport ou d'entrée ;
- **Les activités sportives et culturelles**, organisées en lien avec l'école ;
- **Les frais liés au fonctionnement des écoles**, tels que le chauffage, l'entretien des locaux, le mobilier scolaire ;
- **La mise à disposition de personnel municipal**, comme les ATSEM en maternelle, qui accompagnent les enseignants au quotidien.

Cet accompagnement financier est le reflet de la volonté municipale de soutenir l'éducation, socle essentiel du développement de nos enfants et de l'avenir de notre village.



CP/CE1 avec
Mme Thomas-Renouf



CE1 avec Mme Tazi-Zerbin



CM2 avec Mme Gobet



CE2 / CM1 avec Mme Jung



Ecole maternelle

A la maternelle, les institutrices accueillent les parents et les enfants avec une collation.

Rien de tel qu'une part de gâteau au chocolat pour démarrer l'année scolaire en douceur.



Effectifs du groupe scolaire

85 élèves à l'école élémentaire

- 16 CP/5 CE1 : 21 élèves avec Mme Thomas Renouf
- 20 CE1 avec Mme Tazi-Zerbin
- 13 CE2 / 12 CM1 : 25 élèves avec Mme Jung
- 19 CM2 avec Mme Gobet

50 élèves à l'école maternelle

- 17 petits et 8 moyens : 25 enfants avec Mme Dorn
- 12 moyens et 13 grands : 25 enfant avec Mme Sellès

Accueil périscolaire

Site d'Argancy :

1 rue des Sablières 57640 Olgy

Tél : 03 87 77 72 50

Courriel : jeunesse.argancy@cias-rivedroite.fr



CIAS de la Rive Droite
2, rue des Ecoles
57300 Trémery

Tél : 03 87 40 12 00
contact@cias-rivedroite.fr

Nettoyage de printemps

Comme chaque année, les enfants du périscolaire d'Argancy géré par le Cias de la Rive Droite, ont participé au nettoyage de printemps autour du périscolaire.

Lundi 26 mai, 8 enfants de la maternelle ont nettoyé le terrain de pétanque et le parc de jeux. Pour une fois, nous avons moins à ramasser que les années précédentes ! Une petite victoire !!!

Jeudi 5 juin, 14 enfants de l'élémentaire ont nettoyé le parc de jeux et le city stade. Ils ont même trouvé un téléphone portable qui a été déposé en mairie. Une bonne action de plus.

Espérons que les années futures nous laissent de moins en moins de déchets à ramasser.



Bibliothèque

Horaires d'ouverture

Mardi : 15h30-18h00

Mercredi : 14h00-19h00

Vendredi : 15h30-18h00



Bibliothèque municipale d'Argancy



5 place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél : 03 87 61 81 88

bibliothèque@argancy.fr

Vendredi 6 juin 2025

Bibliothèque en scène

Un très joli moment musical !

La bibliothèque a participé à la 4^e saison des Bibliothèques en Scène. Cette manifestation initiée par le département a pour objectif de conforter le rôle des bibliothèques en tant que lieux de mixité et d'ouverture culturelle en invitant les musiciens des écoles de musique et conservatoires à investir de nouveaux lieux.

Les jeunes élèves de l'école intercommunale de musique ont partagé un très beau moment musical, enrichi par les lectures des enfants du périscolaire.



Un nouvel espace à découvrir



La bibliothèque vous accueille désormais dans un espace réaménagé. Des nouveaux meubles ont été installés pour votre confort, notamment un meuble spécialement conçu pour présenter les puzzles.

Un grand merci aux emplois saisonniers pour leur aide précieuse dans l'installation de ce mobilier.



Amicale des Donneurs de sang Bénévoles de la rive droite

Argancy-Olgy-Rugy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Ennery
Flévy, Malroy, Rurange-lès-Thionville, Montrequienne, Trémery

La générosité en recul

2025	Date	Dons prévus	Présentés	1 ^{er} don	Poches
Trémery	21 janvier	50	38	1	35
Argancy	26 mars	60	55	3	53
Ennery	21 mai	50	42	2	34

Les résultats de ce semestre 2025 sont en très net recul et bien en dessous des objectifs fixés par l'établissement français du sang (EFS).

Ces résultats sont dommageables d'autant qu'un nouvel enjeu pour l'EFS et toutes les associations pour le don de sang bénévole s'impose : le don de plasma.

Le plasma est vital pour de nombreux patients. C'est un composant du sang qui contient des protéines et des anticorps, comme les immunoglobulines ou encore l'albumine, qui ont un intérêt thérapeutique majeur. Les médicaments dérivés du plasma sont utilisés en médecine d'urgence et soins intensifs et permettent de traiter de nombreuses maladies hématologiques ou immunologiques.

Depuis plusieurs années, il existe de fortes tensions d'approvisionnement pour les immunoglobulines et notre pays dépend largement d'importations notamment en provenance des Etats-Unis.

Pour 2025, c'est 60 000 dons de plasma supplémentaires qui sont nécessaires.

Nous avons besoin de vous.

POURQUOI LE PLASMA EST IMPORTANT ?

Le logo de l'EFS (Etablissement Français du Sang) est visible en haut à gauche.

1. Tétanos

2. Déficits immunitaires

3. Hépatite B

4. Syndrome de Guillain-Barré

5. Maladies Hémolytiques Rhésus

6. PTT
purpura thrombotique thrombocytopénique

7. Transplantation d'organes

8. Allo immunisation fœto-maternelle plaquettaire

9. Greffe de moëlle osseuse

10. Hémophilie

11. Trombose veineuse profonde

12. Chirurgie cardiaque

13. Hémorragies

14. Varicelle

15. Troubles sanguins rares

16. Rougeole

17. Brûlures graves

18. COVID-19

19. Grippe

20. Hépatite A

21. Hépatite E

22. Hépatite C

23. Hépatite D

24. Hépatite B

25. Hépatite A

26. Hépatite E

27. Hépatite C

28. Hépatite D

29. Hépatite B

30. Hépatite A

31. Hépatite E

32. Hépatite C

33. Hépatite D

34. Hépatite B

35. Hépatite A

36. Hépatite E

37. Hépatite C

38. Hépatite D

39. Hépatite B

40. Hépatite A

41. Hépatite E

42. Hépatite C

43. Hépatite D

44. Hépatite B

45. Hépatite A

46. Hépatite E

47. Hépatite C

48. Hépatite D

49. Hépatite B

50. Hépatite A

51. Hépatite E

52. Hépatite C

53. Hépatite D

54. Hépatite B

55. Hépatite A

56. Hépatite E

57. Hépatite C

58. Hépatite D

59. Hépatite B

60. Hépatite A

61. Hépatite E

62. Hépatite C

63. Hépatite D

64. Hépatite B

65. Hépatite A

66. Hépatite E

67. Hépatite C

68. Hépatite D

69. Hépatite B

70. Hépatite A

71. Hépatite E

72. Hépatite C

73. Hépatite D

74. Hépatite B

75. Hépatite A

76. Hépatite E

77. Hépatite C

78. Hépatite D

79. Hépatite B

80. Hépatite A

81. Hépatite E

82. Hépatite C

83. Hépatite D

84. Hépatite B

85. Hépatite A

86. Hépatite E

87. Hépatite C

88. Hépatite D

89. Hépatite B

90. Hépatite A

91. Hépatite E

92. Hépatite C

93. Hépatite D

94. Hépatite B

95. Hépatite A

96. Hépatite E

97. Hépatite C

98. Hépatite D

99. Hépatite B

100. Hépatite A

101. Hépatite E

102. Hépatite C

103. Hépatite D

104. Hépatite B

105. Hépatite A

106. Hépatite E

107. Hépatite C

108. Hépatite D

109. Hépatite B

110. Hépatite A

111. Hépatite E

112. Hépatite C

113. Hépatite D

114. Hépatite B

115. Hépatite A

116. Hépatite E

117. Hépatite C

118. Hépatite D

119. Hépatite B

120. Hépatite A

121. Hépatite E

122. Hépatite C

123. Hépatite D

124. Hépatite B

125. Hépatite A

126. Hépatite E

127. Hépatite C

128. Hépatite D

129. Hépatite B

130. Hépatite A

131. Hépatite E

132. Hépatite C

133. Hépatite D

134. Hépatite B

135. Hépatite A

136. Hépatite E

137. Hépatite C

138. Hépatite D

139. Hépatite B

140. Hépatite A

141. Hépatite E

142. Hépatite C

143. Hépatite D

144. Hépatite B

145. Hépatite A

146. Hépatite E

147. Hépatite C

148. Hépatite D

149. Hépatite B

150. Hépatite A

151. Hépatite E

152. Hépatite C

153. Hépatite D

154. Hépatite B

155. Hépatite A

156. Hépatite E

157. Hépatite C

158. Hépatite D

159. Hépatite B

160. Hépatite A

161. Hépatite E

162. Hépatite C

163. Hépatite D

164. Hépatite B

165. Hépatite A

166. Hépatite E

167. Hépatite C

168. Hépatite D

169. Hépatite B

170. Hépatite A

171. Hépatite E

172. Hépatite C

173. Hépatite D

174. Hépatite B

175. Hépatite A

176. Hépatite E

177. Hépatite C

178. Hépatite D

179. Hépatite B

180. Hépatite A

181. Hépatite E

182. Hépatite C

183. Hépatite D

184. Hépatite B

185. Hépatite A

186. Hépatite E

187. Hépatite C

188. Hépatite D

189. Hépatite B

190. Hépatite A

191. Hépatite E

192. Hépatite C

193. Hépatite D

194. Hépatite B

195. Hépatite A

196. Hépatite E

197. Hépatite C

198. Hépatite D

199. Hépatite B

200. Hépatite A

201. Hépatite E

202. Hépatite C

203. Hépatite D

204. Hépatite B

205. Hépatite A

206. Hépatite E

207. Hépatite C

208. Hépatite D

209. Hépatite B

210. Hépatite A

211. Hépatite E

212. Hépatite C

213. Hépatite D

214. Hépatite B

215. Hépatite A

216. Hépatite E

217. Hépatite C

218. Hépatite D

219. Hépatite B

220. Hépatite A

221. Hépatite E

222. Hépatite C

223. Hépatite D

224. Hépatite B

225. Hépatite A

226. Hépatite E

227. Hépatite C

228. Hépatite D

229. Hépatite B

230. Hépatite A

231. Hépatite E

232. Hépatite C

233. Hépatite D

234. Hépatite B

235. Hépatite A

236. Hépatite E

237. Hépatite C

238. Hépatite D

239. Hépatite B

240. Hépatite A

241. Hépatite E

242. Hépatite C

243. Hépatite D

244. Hépatite B

245. Hépatite A

246. Hépatite E

247. Hépatite C

248. Hépatite D

249. Hépatite B

250. Hépatite A

251. Hépatite E

252. Hépatite C

253. Hépatite D

254. Hépatite B

255. Hépatite A

256. Hépatite E

257. Hépatite C

258. Hépatite D

259. Hépatite B

260. Hépatite A

261. Hépatite E

262. Hépatite C

263. Hépatite D

264. Hépatite B

265. Hépatite A

266. Hépatite E

267. Hépatite C

268. Hépatite D

269. Hépatite B

270. Hépatite A

271. Hépatite E

272. Hépatite C

273. Hépatite D

274. Hépatite B

275. Hépatite A

276. Hépatite E

277. Hépatite C

278. Hépatite D

279. Hépatite B

280. Hépatite A

281. Hépatite E

282. Hépatite C

283. Hépatite D

284. Hépatite B

285. Hépatite A

286. Hépatite E

287. Hépatite C

288. Hépatite D

289. Hépatite B

290. Hépatite A

291. Hépatite E

292. Hépatite C

293. Hépatite D

294. Hépatite B

295. Hépatite A

296. Hépatite E

297. Hépatite C

298. Hépatite D

299. Hépatite B

300. Hépatite A

301. Hépatite E

302. Hépatite C

303. Hépatite D

304. Hépatite B

305. Hépatite A

306. Hépatite E

307. Hépatite C

308. Hépatite D

309. Hépatite B

310. Hépatite A

311. Hépatite E

312. Hépatite C

313. Hépatite D

314. Hépatite B

315. Hépatite A

316. Hépatite E

317. Hépatite C

318. Hépatite D

319. Hépatite B

320. Hépatite A

321. Hépatite E

322. Hépatite C

323. Hépatite D

324. Hépatite B

325. Hépatite A

326. Hépatite E

327. Hépatite C

328. Hépatite D

329. Hépatite B

330. Hépatite A

331. Hépatite E

332. Hépatite C

333. Hépatite D

334. Hépatite B

335. Hépatite A

336. Hépatite E

337. Hépatite C

338. Hépatite D

339. Hépatite B

340. Hépatite A

341. Hépatite E

342. Hépatite C

343. Hépatite D

344. Hépatite B

345. Hépatite A

346. Hépatite E

347. Hépatite C

348. Hépatite D

349. Hépatite B

350. Hépatite A

351. Hépatite E

352. Hépatite C

353. Hépatite D

354. Hépatite B

355. Hépatite A

356. Hépatite E

357. Hépatite C

358. Hépatite D

359. Hépatite B

360. Hépatite A

361. Hépatite E

362. Hépatite C

363. Hépatite D

364. Hépatite B

365. Hépatite A

366. Hépatite E

367. Hépatite C

368. Hépatite D

369. Hépatite B

370. Hépatite A

371. Hépatite E

372. Hépatite C

373. Hépatite D

374. Hépatite B

375. Hépatite A

376. Hépatite E

377. Hépatite C

378. Hépatite D

379. Hépatite B

380. Hépatite A

381. Hépatite E

382. Hépatite C

383. Hépatite D

384. Hépatite B

385. Hépatite A

386. Hépatite E

387. Hépatite C

388. Hépatite D

389. Hépatite B

390. Hépatite A

391. Hépatite E

392. Hépatite C

393. Hépatite D

394. Hépatite B

395. Hépatite A

396. Hépatite E

397. Hépatite C

398. Hépatite D

399. Hépatite B

400. Hépatite A

401. Hépatite E

402. Hépatite C

403. Hépatite D

404. Hépatite B

405. Hépatite A

406. Hépatite E

407. Hépatite C

408. Hépatite D

409. Hépatite B

410. Hépatite A

411. Hépatite E

412. Hépatite C

413. Hépatite D

414. Hépatite B

415. Hépatite A

416. Hépatite E

417. Hépatite C

418. Hépatite D

419. Hépatite B

420. Hépatite A

421. Hépatite E

422. Hépatite C

423. Hépatite D

424. Hépatite B

425. Hépatite A

426. Hépatite E

427. Hépatite C

428. Hépatite D

429. Hépatite B

430. Hépatite A

431. Hépatite E

432. Hépatite C

433. Hépatite D

434. Hépatite B

435. Hépatite A

436. Hépatite E

437. Hépatite C

438. Hépatite D

439. Hépatite B

440. Hépatite A

441. Hépatite E

442. Hépatite C

443. Hépatite D

444. Hépatite B

445. Hépatite A

446. Hépatite E

447. Hépatite C

448. Hépatite D

449. Hépatite B

450. Hépatite A

451. Hépatite E

452. Hépatite C

453. Hépatite D

454. Hépatite B

455. Hépatite A

456. Hépatite E

457. Hépatite C

458. Hépatite D

459. Hépatite B

460. Hépatite A

461. Hépatite E

462. Hépatite C

463. Hépatite D

464. Hépatite B

465. Hépatite A

466. Hépatite E

467. Hépatite C

468. Hépatite D

469. Hépatite B

470. Hépatite A

471. Hépatite E

472. Hépatite C

473. Hépatite D

474. Hépatite B

475. Hépatite A

476. Hépatite E

477. Hépatite C

478. Hépatite D

479. Hépatite B

480. Hépatite A

481. Hépatite E

482. Hépatite C

483. Hépatite D

484. Hépatite B

485. Hépatite A

486. Hépatite E

487. Hépatite C

488. Hépatite D

489. Hépatite B

490. Hépatite A

491. Hépatite E

492. Hépatite C

493. Hépatite D

494. Hépatite B

495. Hépatite A

496. Hépatite E

497. Hépatite C

498. Hépatite D

499. Hépatite B

500. Hépatite A

501. Hépatite E

502. Hépatite C

503. Hépatite D

504. Hépatite B

505. Hépatite A

506. Hépatite E

507. Hépatite C

508. Hépatite D

509. Hépatite B

510. Hépatite A

511. Hépatite E

512. Hépatite C

513. Hépatite D

514. Hépatite B

515. Hépatite A

516. Hépatite E

517. Hépatite C

518. Hépatite D

519. Hépatite B

520. Hépatite A

521. Hépatite E

522. Hépatite C

523. Hépatite D

524. Hépatite B

525. Hépatite A

526. Hépatite E

527. Hépatite C

528. Hépatite D

529. Hépatite B

530. Hépatite A

531. Hépatite E

532. Hépatite C

533. Hépatite D

534. Hépatite B

535. Hépatite A

536. Hépatite E

537. Hépatite C

538. Hépatite D

539. Hépatite B

540. Hépatite A

541. Hépatite E

542. Hépatite C

543. Hépatite D

544. Hépatite B

545. Hépatite A

546. Hépatite E

547. Hépatite C

548. Hépatite D

549. Hépatite B

550. Hépatite A

551. Hépatite E

552. Hépatite C

553. Hépatite D

554. Hépatite B

555. Hépatite A

556. Hépatite E

557. Hépatite C

558. Hépatite D

559. Hépatite B

560. Hépatite A

561. Hépatite E

562. Hépatite C

563. Hépatite D

564. Hépatite B

565. Hépatite A

566. Hépatite E

567. Hépatite C

568. Hépatite D

569. Hépatite B

570. Hépatite A

571. Hépatite E

572. Hépatite C

573. Hépatite D

574. Hépatite B

575. Hépatite A

576. Hépatite E

577. Hépatite C

578. Hépatite D

579. Hépatite B

580. Hépatite A

581. Hépatite E

582. Hépatite C

583. Hépatite D

584. Hépatite B

585. Hépatite A

586. Hépatite E

587. Hépatite C

588. Hépatite D

589. Hépatite B

590. Hépatite A

591. Hépatite E

592. Hépatite C

593. Hépatite D

594. Hépatite B

595. Hépatite A

596. Hépatite E

597. Hépatite C

598. Hépatite D

599. Hépatite B

600. Hépatite A

601. Hépatite E

602. Hépatite C

603. Hépatite D

604. Hépatite B

605. Hépatite A

606. Hépatite E

607. Hépatite C

608. Hépatite D

609. Hépatite B

610. Hépatite A

611. Hépatite E

612. Hépatite C

613. Hépatite D

614. Hépatite B

615. Hépatite A

616. Hépatite E

617. Hépatite C

618. Hépatite D

619. Hépatite B

620. Hépatite A

621. Hépatite E

622. Hépatite C

623. Hépatite D

624. Hépatite B

625. Hépatite A

626. Hépatite E

627. Hépatite C

628. Hépatite D

629. Hépatite B

630. Hépatite A

631. Hépatite E

632. Hépatite C

633. Hépatite D

634. Hépatite B

635. Hépatite A

636. Hépatite E

637. Hépatite C

638. Hépatite D

639. Hépatite B



Rétrospective de la saison 2024/2025

Le club de l'US Argancy, dont le comité est composé de 15 membres dont trois femmes, pour cette année 2024-2025, 160 licenciés, ce qui fait de lui l'association la plus importante du village en terme de sports collectifs.

Pour cette saison 2024-2025, le club a enregistré 8 équipes

- 2 équipes seniors
- 1 équipe U14-U15 en entente avec la RS LA MAXE
- 1 équipe U12-U13
- 1 équipe U10-U11
- 2 équipes U8-U9
- 1 équipe U6-U7

Toutes les équipes engagées sont encadrées par des éducateurs formés ou en phase de formation.

Le club propose aussi deux activités loisirs :

- Foot loisir adultes le samedi à 16h30
- Foot en marchant féminin le lundi soir à 18h30

Le club a une devise : **LE FOOT POUR TOUS**

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

Facebook - Instagram - Youtube

(Il suffit d'écrire US Argancy dans la barre de recherche pour nous trouver !)

www.usargancy.net

Président : Michaël Voignon

Une saison réussie !

L'équipe Seniors A termine 1^{ère} du Groupe D en 3^e division départementale (Moselle) synonyme de montée en Division 2.

L'équipe B a fait une belle saison qui lui permet de monter en D3.

Pour les U15, équipe nouvellement créée et composée essentiellement de jeunes débutant le foot ou refoulés des autres clubs, la progression a été énorme tout au long de l'année.

Comme pour les U15, les U13 ont énormément progressé durant l'année.

Le foot animation n'a qu'un but : **se faire plaisir** et c'est ce qui s'est passé durant toute cette saison.

N'oublions pas aussi notre Foot Loisir (pas de compétitions) où les joueurs se retrouvent le samedi à 16h30 pour taper dans le ballon.

Une nouveauté est apparue en fin de saison avec la création d'une section FOOT EN MARCHANT Féminin. Plus d'une dizaine de personnes se sont retrouvées le lundi soir pour cette nouvelle activité, pas le droit de courir, pas de contact...



Le club profite de cette page pour remercier le comité, les dirigeants, les accompagnateurs d'équipe, les éducateurs, les arbitres, les joueurs, les parents de jeunes joueurs et surtout ses fidèles bénévoles, pour leur précieux investissement.



Sportifs à l'honneur

20-22 juin 2025

L'ACP d'Olgy accueille la finale du Trophée des Rois

Le grand concours hippique de sauts d'obstacles de l'Ecurie d'Olgy a connu une belle affluence durant ce week-end sportif et festif car c'était son 30^e anniversaire. Près de 400 cavaliers se sont succédés sur la piste de compétition avec des épreuves pour les professionnels mais surtout pour les cavaliers amateurs. Avec la chaleur, le bien-être des chevaux a été respecté comme le confirme le responsable technique de ces journées : « Des citernes, des pompes, des douches spéciales ont été installées sur tout le site, un système secondaire avec des grands bacs a permis que les chevaux puissent boire et aux pieds desquels étaient disposés des carottes. Les stalles ont été paillées régulièrement. »

Le trophée des Rois qui s'est déroulé dimanche 22 juin a attiré de nombreux spectateurs venus assister aux épreuves.

Pour celle intitulée « Commune d'Argancy », Matthieu Hauswirth a remporté la finale devant Lucie Breuil et Opaline Fleres.

Un chèque de 25 300 € a été remis à l'association « Rafael » qui collecte les fonds pour les enfants malades du cancer.



Jocelyne Emmendoerffer, maire, a félicité chaleureusement les gagnants du prix de la municipalité.

Amicale des pêcheurs



Le monstre des étangs

Un pêcheur d'Argancy a pêché un silure de 2,20 m et pesant 80 kilos. Le combat a été intense et le poisson s'est rendu au bout d'une demi-heure de lutte acharnée. Ce poisson a été pêché dans l'étang de l'Amicale des pêcheurs d'Argancy et a été remis à l'eau après les photos d'usage.

Un spécimen de ce type et de cette taille est assez rare pour être pêché dans un étang.



Renforcement de la police municipale mutualisée : un nouvel agent et un nouveau véhicule pour plus d'efficacité sur le terrain

Dans le cadre du développement de la police municipale mutualisée, les communes partenaires poursuivent leur engagement commun en faveur de la sécurité, de la tranquillité publique et de la proximité avec les habitants. Ce mois-ci, deux nouveautés viennent renforcer ce dispositif partagé : l'arrivée de Didier, nouveau policier municipal, et la mise en service d'un nouveau véhicule dédié aux interventions sur l'ensemble du territoire mutualisé.

Un nouvel agent pour une présence renforcée

Fort d'une solide expérience dans la sécurité publique, Didier intègre l'équipe mutualisée avec professionnalisme et engagement. Il vient compléter une équipe déjà mobilisée quotidiennement au service des habitants des communes partenaires. Grâce à cette organisation intercommunale, la présence policière est mieux répartie, plus réactive et mieux coordonnée.

Didier participera aux missions habituelles : surveillance de la voie publique, sécurité aux abords des établissements scolaires, application des arrêtés municipaux, médiation locale et prévention. Son arrivée s'inscrit dans une volonté partagée de renforcer la proximité et la sécurité sur l'ensemble du périmètre couvert par la police municipale mutualisée.



**Retrouvez leurs informations sur
PanneauPoket, onglet police municipale.**

Un nouveau véhicule pour plus de mobilité et de réactivité

Dans le même esprit, un nouveau véhicule de police municipale vient d'être mis en service. Moderne, équipé et clairement identifié aux couleurs de la police municipale, ce véhicule permettra une meilleure mobilité des agents et une réactivité accrue lors des interventions sur les différentes communes.



Cet investissement témoigne de la volonté des élus de doter les agents de moyens adaptés pour remplir leurs missions dans les meilleures conditions, au service de l'ensemble des administrés.

Une dynamique intercommunale au service des habitants

L'ensemble de ces renforcements vient consolider l'efficacité de la mutualisation : plus de présence sur le terrain, des interventions mieux coordonnées, une meilleure couverture du territoire et des moyens modernisés.

Les élus des communes concernées souhaitent la bienvenue à Didier et se félicitent de la mise en circulation du nouveau véhicule. Ces avancées concrètes illustrent la volonté collective de faire de la sécurité et de la proximité une priorité partagée.

Déposer une plainte en ligne : un service simple, sécurisé et accessible à tous

Depuis plusieurs années, l'État a mis en place un service de **pré-plainte en ligne** pour simplifier vos démarches en cas d'infraction non urgente. Ce dispositif permet à tout citoyen de **signaler certains faits directement sur internet**, sans avoir à se rendre immédiatement dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Attention !

Ce service ne concerne pas les situations d'urgence ni les faits graves (violences physiques graves, agressions sexuelles, etc.). En cas de danger immédiat, il faut contacter le 17 ou le 112.

Quelles plaintes peuvent être déposées en ligne ?

Le service s'adresse aux personnes victimes :

- de vol (dans un véhicule, à l'arraché, à la roulotte, etc.)
- de dégradation ou destruction de biens
- d'escroquerie ou d'abus de confiance
- de menaces, injures ou violences légères
- d'atteinte à un droit (cyberharcèlement, usurpation d'identité, etc.)

Comment cela fonctionne t'il ?

1. Remplir le formulaire en ligne sur le site officiel : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
2. Choisir une brigade ou un commissariat où vous souhaitez vous rendre.
3. Prendre rendez-vous pour finaliser votre plainte et signer le procès-verbal.
4. Lors du rendez-vous, un officier ou agent de police judiciaire recueille officiellement votre plainte.

Ce service vise à faciliter l'accès au dépôt de plainte, à réduire les délais d'attente et à améliorer le confort des usagers.

Un service complémentaire à la présence physique

Le dépôt en ligne ne remplace pas totalement l'accueil dans les gendarmeries et commissariats, mais constitue une alternative pratique, notamment pour les personnes à mobilité réduite, les actifs ayant peu de disponibilités ou encore les victimes de faits commis dans une autre commune.



Les moments forts du dernier semestre

- Le 12 mars s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Association Ecole de Musique et Danse avec, en ouverture, un petit concert de l'ensemble à cordes. De nouveaux membres ont intégré le comité.
- Le 21 mars, concert de Printemps avec les musiciens adultes de l'école, à l'Espace 17 d'Ennery.
- Le 29 avril, intervention en milieu scolaire à l'école élémentaire de Trémery : présentation de chant choral, d'instruments à vents : saxophone, clarinette, flûte, accordéon.
- Le 16 mai : week-end culturel en la salle polyvalente de Flévy-Ennery : l'orchestre des élèves et des professeurs, l'Ensemble Junior, l'Atelier Musiques Actuelles, ainsi que la chorale de l'école, composée des classes de formation musicale, revisitent des musiques dans différents styles musicaux.



Une nouvelle saison pleine de promesses

Après une saison 2024/2025 riche en événements et concerts et quelques vacances bien méritées, les musiciens de Vents d'Est ont repris le chemin des répétitions sous la baguette de Sébastien Mercet le samedi 30 août. En effet, la future saison musicale s'annonce tout aussi dense.

Prochains concerts

- **Samedi 27 septembre 2025** à 17h, FIM de METZ : concert dans le cadre de l'opération « Nos orchestres ont du talent ».
- **Samedi 6 décembre 2025** à 20h, salle des fêtes à Argancy : concert de la Saint Nicolas.
- **Dimanche 4 janvier 2026** à 15h, Espace 17 à Ennery : concert du nouvel an.
- **Samedi 7 février 2026** à 20h, salle polyvalente Flévy/Ennery : concert avec en première partie l'ensemble de clarinettes « Souffle d'Ebène » dirigé par Jean-Claude Madoni et en invité, le soliste Arnaud Tutin à l'euphonium.
- **Vendredi 27 mars** à 20h, salle Flévy/Ennery : concert d'ouverture du week-end culturel de l'école intercommunale de musique et danse.



Concert à Trémery le 18 mai 2025

Rejoignez-nous !

Contact :

Courriel : vents.dest57@gmail.com
Tél : 06 26 12 02 72

Si vous pratiquez un instrument à vent ou à percussions et que vous aimez jouer en groupe, Vents d'Est vous accueillera dans une ambiance conviviale et familiale. Bonne humeur garantie !
Les répétitions ont lieu chaque samedi de 17h à 18h30.

Rives de Moselle

1, Place de la Gare
57280 Maizières-lès-Metz
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél : 03 87 51 77 02
Courriel : accueil@rivesdemoselle.fr



Le territoire de la communauté de communes représente 20 communes : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.

Petite enfance

Découvrez une multitude d'informations utiles dans le Guide Pratique de la Petite enfance (de la naissance à trois ans), lequel offre une large palette de possibilité d'accueil pour votre enfant sur le territoire de RIVES DE MOSELLE. Ce guide propose un accès simple et rapide aux informations essentielles concernant la pluralité des modes de gardes proposés etc...



www.rivesdemoselle.fr

Riv'Connect

Dans le cadre du plan de mobilité simplifié, Rives de Moselle a mis en place un réseau de transport en commun qui sera expérimenté sur une période de 2 ans.

4 lignes de bus à votre disposition

La ligne 1

- Gare d'Hagondange - zone d'Eurotransit

La ligne 2

- Gare de Maizières-lès-Metz - zone du Malambas et des Jonquières

La ligne 3 :

- Gare de Maizières-lès-Metz - au centre commercial Marques Avenue à Talange

La ligne 4 :

- Gare de Maizières-lès-Metz - zone Euromoselle et Ecoparc

La grille tarifaire sera la suivante :

- Titre unitaire (valable 1h et correspondance possible) : 1,50€
- Titre Aller-retour sur la journée (valable pour 2 validations, 1 par trajet, correspondance possible) : 2,00€
- Tickets x10 : 12 €
- Abonnement mensuel : 20,00€
(10 € grâce à la participation employeur)
- Abonnement annuel : 160,00€ (80 € grâce à la participation employeur, soit -7 € par mois)

La billetterie est accessible depuis le site

www.rivconnect.fr

À savoir

Voyagez pour moins de 7€ par mois grâce à la participation de votre employeur !

Un employeur doit prendre en charge une partie des frais de transports publics de ses salariés. Cela s'applique aux titres d'abonnement aux transports en commun et aux services publics de location de vélos utilisés par leurs salariés pour leurs trajets domicile-travail.

Cette prise en charge est exonérée de cotisations sociales.

Plan des lignes de bus du réseau Riv'Connect



1, Place de la Gare
57280 Maizières-lès-Metz
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél : 03 87 51 77 02
Courriel : accueil@rivesdemoselle.fr



Le territoire de la communauté de communes représente 20 communes : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.

15 mai 2025

A la salle des fêtes : rencontre des habitants avec les services de l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat)

L'ALEC du Pays Messin, en tant qu'espace conseil France Renov', est le service public dédié à l'accompagnement des habitants pour leurs projets de rénovation.

Accéder aux bonnes informations est essentiel pour réussir ses travaux et l'ALEC a un rôle clé à jouer pour guider les habitants.

Depuis janvier 2025, les missions de l'ALEC ont été élargies et cet organisme accompagne non seulement la rénovation énergétique mais aussi l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et la réhabilitation des logements indignes.

C'est donc en leur qualité d'espace conseil France Renov' et dans le cadre du programme de service public de la rénovation de l'habitat financé par la communauté de communes Rives de Moselle, qu'a été organisée à la salle des fêtes une action de sensibilisation pour présenter aux habitants :

- Ma Prime Rénov' (rénovation énergétique)
- Ma Prime Adapt (adaptation à la perte d'autonomie)
- Ma Prime Logement Décent (réhabilitation des logements indignes)

Cette réunion a permis aux personnes intéressées d'échanger directement avec les représentants de l'ALEC.



Si vous êtes en recherche d'informations, n'hésitez pas à contacter leurs services :
Tél : 03.87.50.82.21
courriel : info@alec-paysmessin.fr

Logement social : inscrivez-vous

Si vous êtes à la recherche d'un logement social sur le territoire de la communauté de communes Rives de Moselle, inscrivez-vous **uniquement** sur le portail :

www.demande-logement-social.gouv.fr

En vous inscrivant sur ce portail, vous êtes assurés d'être candidat sur l'ensemble des logements gérés par les bailleurs sociaux du territoire.



Redimensionnement du réseau d'assainissement

Dans le cadre du doublement de la capacité de la station d'épuration d'Haucoucourt, des travaux de redimensionnement du réseau d'assainissement vont démarrer en septembre sur le ban communal.



En rouge, le tracé des travaux

Eco Compostage - Premier bilan

Les nouveaux points d'apports volontaires d'Eco-compostage installés et gérés par la communauté de communes Rives de Moselle fonctionnent correctement.

En 2024, c'est 24 tonnes collectées pour l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes (dont environ 2 tonnes pour la commune d'Argancy).

Le compost est ensuite redistribué deux fois par an aux habitants (déchèteries de Talange et Ennery suivant le planning disponible sur le site de la communauté de communes Rives de Moselle).



Argancy devant la salle des fêtes



Rugy sortie du village

Quad /motocross à Rugy : un loisir encadré et suivi

Quand passion et tranquillité cohabitent

Depuis de nombreuses années, notre commune accueille une association locale, QUAD 9, qui regroupe des passionnés de sports mécaniques, notamment de quad et de motocross.

Cette activité se déroule sur un terrain homologué, dont l'usage a été officiellement validé par la Préfecture dans le respect des réglementations en vigueur.

Ce terrain existe sur la commune depuis 2003.

Comme toute activité de plein air, le quad peut générer des nuisances sonores ponctuelles, en particulier les week-ends ou jours fériés, moments privilégiés pour les adhérents qui se retrouvent pour pratiquer leur passion dans un cadre sécurisé.

Or, récemment, la commune a été destinataire d'une pétition de certains riverains habitant Rugy exprimant leurs préoccupations quant aux nuisances sonores qu'ils subiraient et sollicitant de fait, des restrictions d'accès aux utilisateurs.

La municipalité a pris le sujet au sérieux et a fait procéder par la police municipale à de nombreux contrôles sonores aux jours et heures d'utilisation du terrain.

Ces relevés ont démontré que le bruit est intermittent et surtout variable en fonction des conditions météorologiques, parfois même quasi inexistant.

La municipalité tient à préciser pour être parfaitement transparente :

- qu'elle a toujours veillé à ce que l'activité exercée sur ce terrain respecte en tous ses termes les dispositions de la convention qui la lie à l'Association QUAD 9.
- Que la pratique de ce sport est légale, encadrée, et autorisée.
- Que l'homologation du site par la Préfecture garantit que l'activité respecte les exigences techniques et environnementales définies par la réglementation, notamment en matière de sécurité et de nuisances sonores.

Toute restriction d'accès à ce terrain, même partielle, mettrait inévitablement en danger la pérennité de l'association qui vit, tout comme la vingtaine d'associations actives dans notre commune, grâce à la régularité de ses activités.

Dans une commune comme la nôtre, la cohabitation entre différentes activités, qu'elles soient agricoles, associatives, sportives, résidentielles, suppose de chacun un effort de compréhension et de tolérance.

Le vivre-ensemble, ce n'est pas l'absence de désaccords, c'est la capacité à les dépasser dans un esprit de dialogue.



Les élus de la commune sont attentifs aux remarques des riverains, comme ils reconnaissent la légitimité des activités menées par les associations.

Notre vie communale repose sur la diversité des engagements, qu'ils soient sportifs, culturels ou citoyens. L'association QUAD 9 y contribue pleinement et il nous appartient collectivement de faire en sorte que cette dynamique s'inscrive dans un climat apaisé et bienveillant.

Notre commune a la chance de disposer d'un terrain de quad / motocross, apprécié des membres de l'association QUAD 9 lesquels pratiquent leur passion dans un cadre sécurisé et encadré et **si ce terrain devait être laissé à l'abandon, il serait très vite investi par des pratiques sauvages de ce sport avec les conséquences que chacun est en droit d'imaginer.**

« La pratique du quad et du motocross comme la tranquillité du cadre de vie des riverains, traduisent des attentes légitimes.

La municipalité attachée au « vivre ensemble », invite chacun à faire preuve de respect et de compréhension afin que passions et qualité de vie puissent cohabiter dans l'intérêt de tous ».

Quelles sont vos obligations fiscales pour vos projets d'urbanisme ?

Les taxes d'urbanisme

Instaurées en 2022, les taxes d'urbanisme s'appliquent à la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, emplacement de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation...).

Elles comportent **la taxe d'aménagement** et **la taxe d'archéologie préventive**.

La taxe d'aménagement est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation,
- d'une part départementale pour financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles et les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol. Elle contribue au financement de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

Quand devez-vous payer ?

La date d'exigibilité de la taxe d'aménagement est celle de l'achèvement des travaux au sens fiscal (date à laquelle la construction est habitable y compris lorsque les travaux accessoires tels que papiers peints, revêtement de sols, clôtures etc.... restent à réaliser).

La taxe d'aménagement doit être réglée en totalité 90 jours après l'achèvement des travaux si son montant est inférieur à 1500 € et en deux parts égales, 90 jours et 9 mois après l'achèvement des travaux si le montant est supérieur à 1500 €. Les versements des taxes aux communes sont effectués quelques jours après leur encaissement.

A noter :

Si votre construction couvre plus de 5000 m², des acomptes sont dus avant l'achèvement des travaux. Cf : le site des impôts.

Si vous êtes redevables de la taxe d'archéologie préventive, celle-ci est due en une seule échéance, trois mois après la date d'achèvement des travaux.

N'oubliez pas les formalités !

1^{ère} étape : délivrance de votre autorisation d'urbanisme.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) vous adresse une demande d'informations. Vous devez alors vous rendre sur le site « impots.gouv.fr » dans votre espace personnel. Vous y trouverez l'onglet « renseignements fonciers attendus ». Cliquez sur déclarer. Vous serez dirigé vers un questionnaire portant sur le propriétaire, la nature des travaux et la date prévisionnelle d'achèvement des travaux. Veillez à remplir le plus justement possible l'ensemble des informations, notamment si votre surface excède 5000 m².

2^e étape : à la date d'achèvement des travaux au sens fiscal et au plus tard 90 jours après cette date.

Vous devez réaliser la déclaration de l'achèvement des travaux en vous rendant à nouveau dans votre espace personnel du site des impôts.

Vous y trouverez l'onglet « Renseignements fonciers attendus » cliquez sur « déclarer ».

Vérifiez votre numéro d'autorisation d'urbanisme et suivez les étapes en répondant aux questions posées.

Important : la déclaration foncière en ligne

90 jours après l'achèvement des travaux, n'oubliez pas d'effectuer également la déclaration foncière en ligne, afin de bénéficier, suivant votre situation, d'une exonération partielle de 2 ans de votre taxe foncière.

Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
ENSIO EST à Metz	4 rue du Calvaire à Rugy M. et Mme Rozaire	Installation de panneaux photovoltaïques
Morruzzi Camille	6 rue des Mésanges à Argancy	Changement des fenêtres, portes-fenêtres et porte d'entrée
Bauchat Jean-Paul	3 rue de Chemée à Olgy	Travaux de ravalement de façade en partie
Henry Benoît	5 rue des Prés à Argancy	Installation d'un garde-corps
Mendes Luis	2 square des Primevères à Olgy	Régularisation fenêtres de toit
Europe Energie Grand Est à Erstein	6 square des Primevères à Olgy M. Hottier	Installation de panneaux photovoltaïques
Leser Josette	12 rue en Chemée à Olgy	Ravalement de façade du soubassement
Demaret Vincent	10 rue des Roseaux à Olgy	Clôture
Balosso Anne	12 rue de la Côte à Olgy	Remise en peinture des volets
Lecarpentier François	14 rue des Pensées à Olgy	Installation de tuyaux et câbles en goulotte sur façade pour l'installation d'une climatisation
Lallier Thierry	6 rue des Prés à Argancy	Panneaux photovoltaïques
Boileau David	2 rue de l'Eglise à Argancy	Remplacement de la porte d'entrée
Falzone Salvatore	10 rue des Prés à Argancy	Changement des fenêtres, volets roulants, porte d'entrée, porte de garage, ravalement de façade, remise en peinture des tuiles
Campoli Stéphane	4 rue des Mirabelliers à Rugy	Clôture
Haller Jean-Claude	2 rue des Bleuets à Olgy	Remise en peinture de la toiture
Brière Antoine	5 rue de la Moselle à Olgy	Panneaux photovoltaïques
TB57 Tout & Bon	23 rue Louis Blériot à Rugy	Pose d'un container
Martin Nathalie	3 rue des Mirabelliers à Rugy	Remplacement des menuiseries extérieures et porte d'entrée
Vécrin Arthur	8 rue de Lavaux à Olgy	Crépi sur un mur existant
Florquin Philippe	10 rue des Chardonnerets à Argancy	Remplacement des deux portes de garage
Cozette Sébastien	17 rue des Chardonnerets à Argancy	Remise en peinture de la façade
Reymond Alexandre	2 rue Jeanne d'Arc à Argancy	Ravalement de façade et isolation thermique extérieure
Jacques Jean	6 rue de la Chapelle à Olgy	Création d'une fenêtre fixe
EARL écurie d'Olgy	6 rue de Metz à Olgy	Carrière
SAS Coprofec à Sainte Croix en Plaine	3 rue des Mûriers à Rugy	Pose de panneaux photovoltaïque
Pitoy Jean-François	1 rue des Erables à Argancy	Ravalement de façade
Avisun à Vitry sur Seine	13 rue des Prés à Argancy M. Gaillot	Ravalement de façade et isolation thermique par l'extérieur
Haller Jean-Claude	2 rue des Bleuets à Olgy	Panneaux photovoltaïques

Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Drugbert Michaël	10 rue des Bouvreuils à Argancy	Remplacement de la porte d'entrée et de la porte de garage
Colombino Virginie	3 rue des Bouvreuils à Argancy	Clôture

Permis de construire

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Kiffer Maxime et Lucchi Laura	Lotissement les Pensées à Rugy	Maison individuelle

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique. A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Déclaration préalable ou permis de construire ?



Document transmis par le service instructeur pouvant être modifié.

J'ai changé de nom



Si vous avez eu recours à une de ces procédures pour changer de nom :

- procédure simplifiée par simple déclaration auprès de l'officier d'état civil ;
- procédure pour motif légitime par décret ;
- procédure de changement de prénom par demande auprès de l'officier d'état civil ;

Vous devez demander le renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de passeport dès que votre acte de naissance a été mis à jour. Prenez rendez-vous dans une mairie disposant des équipements biométriques pour le renouvellement de vos titres et rassemblez les pièces justificatives notamment votre acte de naissance modifié.

Le renouvellement de vos titres est gratuit si vous fournissez la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement.

Le changement de nom/et ou de prénom a pour conséquences l'interdiction d'utiliser la carte nationale d'identité et le passeport délivré avant le changement de nom et/ou de prénom.

Attention, l'utilisation des anciens titres d'identité est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 75000 € d'amende (article 441-2 du code civil).

N'oubliez pas de demander le renouvellement de votre permis de conduire, de votre carte vitale, ainsi que tous les documents comportant la mention de votre état civil. Communiquez votre changement de nom/prénom aux administrations et organismes concernés.

**J'AI CHANGÉ
DE NOM ET/OU DE PRÉNOM ?
JE DOIS RENOUELER
MA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
ET MON PASSEPORT !**



Vidéosurveillance chez soi : ce qu'il faut savoir

Les particuliers ont recours à des caméras de surveillance pour sécuriser leur domicile. Ces dispositifs doivent respecter la vie privée des personnes filmées. Quelles précautions devez-vous prendre lors de l'installation de ces dispositifs ?

- Vous ne pouvez filmer que l'intérieur de votre propriété. Vous n'avez pas le droit de filmer la rue, même pour protéger votre véhicule.
- Les images vous appartiennent et peuvent être visualisées par toute personne que vous autorisez à regarder. Attention, à ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées. Respectez le droit à l'image des membres de votre famille, de vos amis et invités !
- Si vous faites intervenir chez vous du personnel soignant, une nounou... vous devez informer ces personnes de l'existence des caméras (par un affichage ou par contrat passé avec l'employé).



Attention, vos salariés ne doivent pas être filmés en permanence pendant l'exercice de leur activité professionnelle.

Recours

Si un dispositif installé par un particulier ne respecte pas ces règles vous pouvez saisir :

- le services de plaintes de la CNIL
- les services de police, de gendarmerie ou de police municipale
- le procureur de la République

La commune a créé un fichier des personnes vulnérables

Le fichier des personnes vulnérables est un registre qui vient d'être mis en place par la municipalité pour aider les personnes âgées de plus de 75 ans, isolées, en situation de handicap ou souffrant de problèmes de santé. C'est une obligation légale conformément aux articles L-2212-2 et L 2212-4 du CGCT. Les mairies doivent tenir ce fichier et en informer la population.

Les personnes listées ci-après peuvent s'inscrire pour bénéficier d'une assistance

- Les personnes âgées de 75 ans et plus ;
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant le cas échéant de : l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement pour personne handicapée, de la qualité de travailleur handicapé (conformément au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles) ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.



Protection en cas de crise

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée auprès des personnes qui y sont inscrites en cas du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet (canicule, grand froid, épidémie...). Les données recensées peuvent être consultées uniquement par les agents habilités par le maire au recueil des informations. Seul le Préfet peut solliciter la communication des données.

Nos emplois d'été ont eu la charge de distribuer à l'ensemble de la population le formulaire d'inscription. Si vous n'avez pas réceptionné ce formulaire, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat de la mairie qui vous fera parvenir un nouvel exemplaire.

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest
Rue des Frères Lacretelle - 57070 Metz



Vous avez choisi de vivre dans notre village

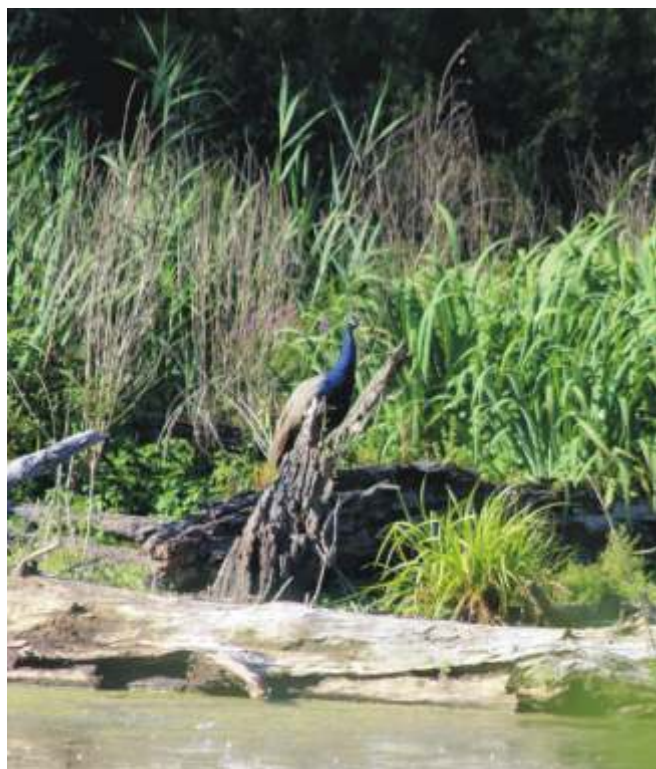
Vous devez vous inscrire à la mairie avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



Insolite

Un paon a élu domicile à l'étang chocolat



Il n'a plus sa longue traîne de plumes colorées, ce qui est normal à cette époque de l'année. En effet, après la période de parade nuptiale et de reproduction, le mâle paon perd ses magnifiques plumes de la queue, appelées ocelles. Ces plumes, qui servent à impressionner les femelles et à attirer les regards, sont très énergivores à produire. La mue permet ainsi à l'oiseau de se reposer et de reconstituer ses réserves.

Incivilités

Encore des dégradations

Des personnes malintentionnées sont venues brûler les livres de la boîte à livres près du skatepark. Mur noirci et restes calcinés ont dû être enlevés par les services techniques.

Bien triste manière de s'amuser pour certain.

La vidéosurveillance devrait arriver à calmer ces actes malveillants.



Recensement

Janvier et février 2026, recensement INSEE de la population d'Argancy-Olgy-Rugy



La mairie recrute trois agents recenseurs

Leur mission : remise et collecte de questionnaires auprès des habitants en format papier ou de manière informatisée, après formation par l'INSEE.

Alors :

- Vous avez envie d'une mission utile pour votre commune ;
- Vous avez le sens du contact, êtes sérieux, avez une bonne connaissance de la commune ;
- La discrétion est une de vos qualités ;
- Vous êtes disponible en journée voire en soirée, en week-end ;
- Vous maîtrisez les outils informatiques.

Postulez avant le 1^{er} octobre 2025 en déposant votre lettre de motivation et votre CV en mairie, aux heures d'ouverture ou par mail à : mairie@argancy.fr

Etat civil

Naissances

Eugénie Gaillot née le 15 juin 2025
Ida Lesire née le 6 août 2025
Gabin De Boni né le 6 août 2025



Décès

Marceline Koeppel décédée le 5 mai 2025



Mariages

Virginie Gress et Dominique Da Cruz
mariés le 13 mai 2025

Lili Pequeno et Bastien Bassan
mariés le 7 juin 2025

Lorène Marchande et Léo Chamvoux
mariés le 21 juin 2025



**Vous fêtez vos noces d'or, de diamant
ou plus encore !**

**Signalez-vous en mairie, une surprise
vous sera réservée.**



Prochaines manifestations

Octobre

25 Soirée choucroute Argancy pétanque

Novembre

16 Bourse aux jouets et puériculture Ecole buissonnière

23 Repas des seniors Municipalité

29 Marché de Noël Amicale du personnel

Décembre

6 Concert de la Saint Nicolas Orchestre intercommunal Vents d'Est
20h, salle des fêtes

21 Fête de Noël Interassociation

Janvier 2026

4 Voeux à la population Municipalité

25 Repas Italien US Argancy

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

mairie@argancy.fr

www.argancy.net

